

Association REAGIR

Centre d'Hébergement d'Urgence João
117, rue de Dunkerque
59200 Tourcoing
Tél 03.20.46.01.10

Annexe au règlement de fonctionnement

Préambule

Le centre d'hébergement d'urgence João vous propose un accueil et quelques services, en échange d'une participation financière, dans les conditions qui sont précisées dans le présent règlement.

Nous vous souhaitons un bon repos.

Réservation

L'admission au centre d'hébergement est exclusivement réservée aux personnes majeures. Elle est conditionnée à une réservation à partir de 09h00 sur place ou par téléphone, durant les heures d'ouverture de la structure. Cette démarche doit être répétée chaque fois qu'un hébergement est demandé.

Aucune réservation pour une autre personne n'est possible.

Les personnes non toxicomanes peuvent nous solliciter à partir de 16h00.

Accueil

Une participation financière de 1,50 €uros est demandée avant chaque nuitée. Aucun paiement par avance n'est possible. Une dette d'une nuitée est acceptée, 3 €uros seront alors réclamés la nuit suivante.

Durée limite

L'hébergement d'urgence n'est autorisé que pour une période maximale de 30 nuitées, à l'issue de laquelle aucun hébergement ne sera possible durant deux mois. Le décompte des nuits fait l'objet d'une information régulière par les accueillants.

Toute réservation non décommandée (par téléphone ou sur place) donne lieu à un décompte.

Une demande de prolongation peut être faite, elle sera examinée et une réponse vous sera faite.

Admission

La réservation est confirmée par une présentation entre 20h30 et 22h30 (passée cette heure, la place devient vacante). Toute sortie du centre d'hébergement d'urgence est considérée comme définitive (plus d'admission pour la nuit).

Il n'y a pas d'accès possible à la salle à manger, salle télévision et casiers entre 23h30 et 06h30, sauf en cas de sortie définitive.

L'équipe éducative se réserve le droit de vous réorienter, si nécessaire, vers des services plus adaptés à votre situation.

Accueil

A son arrivée, la personne hébergée est invitée à vider ses poches et à placer dans le casier qui lui est désigné :

- l'ensemble des objets dont elle n'a pas nécessité durant la nuit (tout autre objet est sous votre responsabilité, aucune réclamation ne sera prise en compte en cas de disparition),
- les sacs, manteaux, blousons, ...,
- les médicaments de toute nature.

Tout objet dangereux est interdit dans la structure.

Les animaux ne sont pas acceptés.

La personne accueillie prend par ailleurs connaissance du présent règlement.

Consommations

La consommation d'alcool et de produits psychotropes (ainsi que leur détention ou leur échange) qu'elle qu'en soit la nature et la présentation (héroïne, cannabis, cachets, ...) est formellement interdite dans le centre d'hébergement et les jardins qui l'entourent.

Conformément à la loi en vigueur au 1^{er} février 2007, la consommation de tabac ne peut se faire qu'à l'extérieur. Elle est interdite dans les autres lieux.

Respect des lieux et des personnes

La personne hébergée se doit de respecter les lieux où elle est hébergée, ainsi que les objets qui lui sont prêtés. Les violences physiques (coups, contraintes sur autrui, ...) et verbales (injures, discriminations, cris, ...) sont interdites.

Capacité

Le centre d'hébergement comprend 11 places.

Lever et sortie

Les personnes hébergées doivent avoir quitté les chambres à 07h30 et remis leurs draps ; elles ne sont alors plus autorisées à regagner les chambres.

Le centre d'hébergement doit être quitté pour 08h30 et ce tous les jours de la semaine.

Alimentation

En fonction des denrées alimentaires disponibles, les repas seront pris entre 20h30 et 22h30, après passage à l'accueil.

Un petit déjeuner peut être pris le matin, il est composé selon disponibilité (qui ne peut être garantie) des denrées : café, lait, pain, beurre, confiture, jus de fruits et céréales.

Douches

Le centre est équipé de douches et de lavabos, accessibles dans les conditions précisées sur place.

Dans le cas où la personne hébergée ne serait pas en possession d'affaires de toilette, des serviettes peuvent être prêtées, dans la mesure de leur disponibilité. Des produits d'hygiène peuvent être mis à disposition, si besoin est.

Laverie

Le linge peut être remis pour lavage et séchage durant la nuit, selon la disponibilité du service.

Une liste des effets remis est établie. Des vêtements peuvent être prêtés pour la nuit, dans la limite de leur disponibilité, jusqu'à restitution des effets personnels.

La responsabilité du centre ne saurait être engagée en cas d'incident lors du lavage ou du séchage du linge.

Consultations médico-psycho-sociales

La personne hébergée peut, à sa demande, rencontrer un intervenant le matin, à partir de 08h30 dans les locaux de l'hébergement d'urgence.

Mise à pied

Tout manquement à une règle précitée fait l'objet d'une sanction ; en fonction de la gravité, une mise à pied provisoire ou définitive peut être décidée.

Celle-ci peut prendre un effet immédiat (la sortie du centre sera alors exigée dans l'instant).

Horaires

L'accueil du public se fait de 20h30 à 22h30, sept jours sur sept. Il y a possibilité de bénéficier de soins infirmiers de 20h30 à 23h30 les mardis et jeudis.

☛ *Consultations post hébergement*

Consultations médicales :

lundi } de 08h30 à 10h00
mercredi } de 08h30 à 10h00

Permanences psychologiques :

lundi } de 08h30 à 09h45
vendredi }

Consultations sociales :

lundi } de 08h30 à 10h30
mercredi } de 08h30 à 09h45
vendredi } de 08h30 à 10h30